

Papeete, le 23 juin 2023

PUBLICATION DES DELIBERATIONS

Décisions prises lors de la réunion du comité syndical de FENUA MA qui s'est tenue le **Jeudi 22 juin 2023 à 9h00 à la Mairie de Papeete** :

- **Délibération n°12/2023** relative au marché de traitement des huiles de vidanges et des bidons ;
- **Délibération n°13/2023** attribuant le marché de traitement des déchets de catégorie 3 (inertes) ;
- **Délibération n°14/2023** attribuant le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation des marchés de traitement et de transfert des déchets de Tahiti et Moorea ;
- **Délibération n°15/2023** autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°002-2021 relatif à la Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Déchetterie de Paihoro et l'aménagement d'une zone de stationnement ;
- **Délibération n°16/2023** autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°002-2022 relatif au gardiennage du Centre de Transfert de Moorea (CTM) et de la Déchetterie de Temae ;
- **Délibération n°17/2023** relative à la répartition des fonds à verser aux associations pour l'opération « 1kg = 2F », appelée les « Tortues de Cœur 2023 ».

Le registre des délibérations du comité syndical a été publié ce jour et a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux bureaux du secrétariat de FENUA MA.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Papeete dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le Directeur Général

Monsieur Benoît LAYRLE

